



Introduction

Le présent document fournit des lignes directrices aux exploitants de navires de croisière pour veiller au fonctionnement sécuritaire pendant la pandémie de COVID-19. La santé et la sécurité de l'équipage et des passagers doivent être assurées. Les dangers liés à la COVID-19 y sont décrits ainsi que les mesures nécessaires pour les contrôler. L'information sera également utile aux membres de l'équipage, aux travailleurs des secteurs du spectacle et des loisirs et aux passagers.

Consultez les lignes directrices actuelles de l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) et de Transports Canada :

- [Maladie à coronavirus \(COVID 19\)](#)
- [Adaptation des mesures de santé publique dans le cadre de la vaccination contre la COVID-19](#)
- [Réduire le risque de COVID-19 en milieu communautaire : Un outil pour les exploitants](#)
- [Mesures, mises à jour et lignes directrices liées à la COVID-19 émises par Transports Canada](#)
- [Outil de référence du Canada en matière d'instructions relatives aux navires de croisière](#)

Pour connaître les pratiques générales de prévention de la COVID-19, consultez les documents suivants du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST) :

- [Ressources en santé et sécurité sur la COVID-19](#)
- [Protégez-vous et protégez les autres contre la COVID-19](#)
- [COVID-19 : Planification en santé et sécurité pour les employeurs](#)
- [Prévention de la COVID-19 chez les travailleurs](#)
- [COVID-19 : Foire aux questions](#)

Tenir compte des risques

La COVID-19 se propage par la transmission de particules respiratoires de personnes infectées vers d'autres personnes. Les travailleurs et les passagers peuvent être exposés à la COVID-19 lorsqu'ils sont en contact étroit avec une personne qui en est atteinte ou lorsqu'ils touchent des surfaces ou des objets contaminés par le virus de la COVID-19.

Une éclosion de COVID-19 à bord d'un navire met en danger tous les passagers, l'équipage et les personnes à terre. Les conditions qui favorisent la propagation de la COVID-19 à bord d'un navire de croisière comprennent :

- Un grand nombre de personnes de différents ménages réunies dans un petit espace;
- Des contacts étroits et fréquents entre les passagers et l'équipage;
- Des espaces clos mal aérés;
- L'introduction possible de la COVID-19 à bord du navire par des passagers et des membres d'équipage qui visitent des ports étrangers.

Même avec des contrôles stricts et un processus de dépistage, une personne atteinte de la COVID-19, même asymptomatique, peut embarquer, ce qui peut déclencher une éclosion.

Le risque de [transmission de la COVID-19](#) augmente lorsque :

- Les interactions entre les personnes sont plus longues, fréquentes, rapprochées et impliquent des personnes de différents ménages.
- Les gens sont à proximité d'autres personnes, surtout dans des espaces confinés, bondés et mal aérés, respirent intensément pendant l'exercice, parlent, crient, chantent, toussent ou éternuent.
- Les gens ne se lavent pas correctement les mains après être entrés en contact avec des surfaces fréquemment touchées et contaminées ou ne respectent pas l'étiquette respiratoire appropriée lorsqu'ils toussent et éternuent.
- Les surfaces fréquemment touchées ne sont pas souvent nettoyées et désinfectées.
- Le nombre de cas de COVID-19 ou d'hospitalisations est élevé chez les passagers ou la communauté portuaire.



- Les taux de vaccination contre la COVID-19 chez les employés, leurs familles ou la communauté locale sont faibles.

Le risque de transmission augmente lorsque plusieurs de ces facteurs de risque sont présents en même temps. Les gens à bord des navires de croisière sont fréquemment exposés à bon nombre des risques susmentionnés.

Les exploitants doivent [évaluer les risques](#) de propagation de la COVID-19 dans leur flotte et mettre en œuvre les [contrôles des dangers](#) appropriés conformément aux exigences des autorités locales de santé publique et les principes de la [hiérarchie des mesures de prévention](#) (c.-à-d. élimination, substitution, mesures d'ingénierie, mesures administratives, équipement de protection individuelle). Ils doivent appliquer les contrôles selon une approche multidimensionnelle pour offrir le plus de protection possible et former les employés sur la façon de se protéger et de protéger les autres en [mettant en œuvre des mesures de prévention individuelles](#). Il leur incombe également de s'assurer que les contrôles mis en place ne créent pas de nouveaux dangers ou ne compromettent pas la sécurité de l'équipage et des passagers.

Au moment de mettre en œuvre des mesures sanitaires, les exploitants doivent tenir compte des éléments [suivants](#) :

- Avez-vous mis en œuvre toutes les exigences provinciales et territoriales pour reprendre l'exploitation?
- Avez-vous acheté l'équipement approprié et formé adéquatement vos équipages pour qu'ils sachent comment l'utiliser?
- Pouvez-vous évaluer si une personne est malade ou a été exposée et pouvez-vous prendre rapidement les mesures appropriées?
- Avez-vous cerné les activités ou les zones qui présentent le plus grand risque d'exposition?
- Suivez-vous les plus récentes consignes de santé publique?
- Les espaces intérieurs sont-ils bien aérés? Les systèmes de ventilation ont-ils été bien entretenus?
- Combien d'interactions étroites l'équipage aura-t-il avec les autres? Combien de temps durent les interactions?
- Les mesures de contrôle fonctionnent-elles?
- Les membres de l'équipage entrent-ils en contact avec des surfaces ou des objets fréquemment touchés? Comment éviter ou réduire ce contact?
- Le port du masque est-il obligatoire?

Mesures de contrôle

Dans tous les cas, les exploitants sont tenus de suivre les directives et les avertissements de [Transports Canada](#), de [l'Agence de la santé publique du Canada](#) et de [l'Agence des services frontaliers du Canada](#) lors de l'exploitation de navires de croisière dans les eaux et les ports canadiens, en plus de respecter les lois et règlements de chaque province ou territoire où les navires sont exploités. Ils doivent également se conformer au droit maritime international lorsqu'ils sont dans les eaux internationales.

Les passagers peuvent également consulter les [avertissements aux voyageurs](#) en vigueur.

Les exploitants doivent obtenir l'autorisation de Transports Canada, du port local et des autorités de santé publique avant de reprendre les opérations des navires de croisière dans les eaux canadiennes. Les demandes d'autorisation doivent être présentées avant la date prévue de la reprise des opérations. Les exploitants doivent être prêts à apporter des changements, si les autorités le demandent. Ils sont tenus de respecter les directives de sécurité des organismes de réglementation canadiens de l'industrie des croisières pendant la pandémie de COVID-19 et de mettre en œuvre un plan de gestion de la COVID19 pour tous les navires qui seront exploités dans les eaux et les ports canadiens. Ce plan décrira les mesures sanitaires, les pratiques et les modifications apportées aux navires visant à assurer la sécurité de l'équipage, des passagers et du public canadien et à réduire au minimum les risques d'éclosion de COVID-19.

Directives pour les navires de croisière

- Mettez en œuvre et ajustez le plan de gestion de la COVID-19 et les itinéraires de croisière en fonction de la situation mondiale en contexte de pandémie.
- Envisagez de désigner un représentant chargé de l'élaboration du plan pour tous les navires qui pénètrent dans les eaux canadiennes. Ce représentant doit également être la personne-ressource qui communique le plan aux autorités canadiennes, y compris toute mise à jour ou modification.



- Assurez-vous d'avoir des niveaux de dotation adéquats pour bien mettre en œuvre le plan de gestion de la COVID-19.
- Appliquez des politiques d'annulation souples pour permettre aux passagers de reporter leurs plans de voyage sans encourir de pénalité s'ils tombent malades, s'ils ont été considérés comme des contacts étroits ou s'ils sont conscients d'avoir été exposés.
- Ajustez la capacité en réponse aux tendances pandémiques ou aux arrêtés en vigueur concernant la navigation. Par exemple, réduisez la capacité des navires de croisière (p. ex. 50 % de la capacité maximale).
- Déterminez si des commodités devraient être fermées comme les bars, les gymnases et d'autres lieux de rassemblement, en fonction des recommandations des experts en santé publique.
- Installez des barrières physiques claires là où les membres de l'équipage s'attendent à avoir des interactions fréquentes et étroites avec les passagers (p. ex. comptoirs d'information).
- Affichez des avis d'occupation maximale aux endroits où les gens se rassemblent, comme autour des piscines, dans les casinos, les cafétérias, les restaurants, les cinémas, les toilettes publiques, les aires d'attente, les attractions, etc.
- Installez des distributeurs de désinfectant pour les mains (contenant au moins 60 % d'alcool) dans les endroits très achalandés. Assurez-vous qu'ils soient toujours bien remplis.
- Installez des distributeurs de masques jetables aux endroits clés.
- Découragez tout contact physique (p. ex. poignées de main, accolades, tapes dans la main) entre des personnes de différents ménages, y compris parmi les membres de l'équipage et les passagers. Encouragez les interactions sans contact.
- Modifiez les services de repas pour faciliter l'éloignement physique (p. ex. reconfigurez les places assises dans les salles à manger, décalez les heures des repas, offrez et encouragez les repas en cabine).
- Éliminez les options libre-service de type buffet (p. ex. comptoirs à salade ou à desserts).
- Dans la mesure du possible, fournissez à tous les membres de l'équipage des cabines à occupation unique avec salles de bain privées.
- Découragez les permissions à terre pour l'équipage. Lorsque les membres de l'équipage prennent un congé, demandez-leur de prendre des précautions pour réduire leur risque d'exposition à la COVID-19 (p. ex. port d'un masque, éloignement physique, lavage fréquent des mains).
- Prévoyez à bord du navire des tests de dépistage de la COVID-19 pour confirmer rapidement les cas présumés de COVID-19. Suivez les directives ci-dessous sur la prise en charge des cas si les tests confirment l'infection à la COVID-19.
- Envoyez aux autorités compétentes, au besoin, tous les rapports de surveillance de la COVID-19 et les rapports sur l'état de préparation.
- Augmentez les capacités médicales à bord :
 - Achetez l'équipement et les fournitures médicales nécessaires à bord (au besoin).
 - Embauchez du personnel médical supplémentaire.
 - Assurez-vous que le personnel médical comprend les procédures relatives aux navires de croisière et la façon d'utiliser l'équipement.
 - Assurez-vous de pouvoir consulter des équipes médicales spécialisées à terre.
 - Maintenez ou améliorez les capacités de télémédecine des navires.
 - Prévoyez des ressources supplémentaires en santé mentale et formez les membres de l'équipage sur les premiers soins en santé mentale.
- Soyez prêt à participer aux enquêtes sur les éclosions menées par les responsables de la santé publique.

Communication et formation

- Communiquez aux passagers et à l'équipage toutes les nouvelles pratiques, procédures et politiques qui auront une incidence sur leur expérience. Communiquez l'information sur les affiches, les sites Web, pendant le processus de réservation et par courriel.



- Veillez à ce que les passagers et l'équipage comprennent et acceptent les nouvelles mesures sanitaires.
- Offrez une formation sur la COVID-19 à tous les membres de l'équipage, en incluant :
 - une description de la COVID 19 et de ses [symptômes](#) courants;
 - la façon dont le virus se propage;
 - que faire en cas de maladie ou d'exposition et comment [passer un test de dépistage de la COVID-19](#);
 - comment et quand signaler un cas de COVID-19;
 - [les mesures de prévention individuelles](#);
 - l'information sur les vaccins et les options de [vaccination](#);
 - la bonne façon de porter, de manipuler et d'entretenir les masques et l'équipement de protection individuelle (EPI);
 - l'utilisation sans risque des produits de nettoyage et de désinfection;
 - comment rester informé sur la COVID 19 ([en utilisant des sources fiables](#));
 - les pratiques et politiques de travail nouvelles et mises à jour (p. ex. congés de maladie, port de masque, vaccination);
 - la façon de résoudre les conflits. Les personnes peuvent réagir de façon agressive aux mesures de santé publique et de contrôle en milieu de travail.
- Organisez des réunions d'équipe, des séances de formation et des orientations virtuellement ou en petits groupes physiquement éloignés, préférablement à l'extérieur ou dans de grandes pièces bien aérées.
- Informez l'équipage et les passagers des exigences du gouvernement du Canada pour entrer au Canada, y compris l'utilisation du site Web ArriveCAN ou de l'application mobile.
- Formez le personnel médical sur :
 - les procédures de collecte d'échantillons de COVID-19;
 - les mesures pour réduire la propagation de la COVID-19;
 - l'utilisation de tout l'équipement médical;
 - la manipulation et l'élimination des déchets biologiques dangereux.
- Maintenez des registres de surveillance des maladies respiratoires et d'autres dossiers sur les tests de dépistage de la COVID-19, la quarantaine, l'isolement et la recherche des contacts pendant 90 jours. Remettez-les aux responsables de la santé publique du Canada sur demande.

Vaccination

- Respectez les exigences fédérales actuelles en matière de vaccination pour les passagers et l'équipage. Elles peuvent comprendre l'obligation d'être entièrement vacciné contre la COVID19 quatorze jours avant l'embarquement (sauf exemption).
- Vérifiez l'état de vaccination des passagers et de l'équipage. Les documents fournis doivent être mis à la disposition du responsable de la santé publique sur demande.
- Informez l'équipage et les passagers que :
 - les personnes entièrement vaccinées peuvent encore propager et contracter la COVID19;
 - il est important de continuer à respecter les mesures de santé publique en vigueur à bord et dans les ports, comme le port du masque ou le maintien de la distance physique avec les personnes d'autres ménages, même lorsqu'elles sont vaccinées.
- Maintenez en vigueur les contrôles de la COVID-19, même si la plupart des passagers et des membres de l'équipage sont vaccinés, jusqu'à l'assouplissement des restrictions sanitaires imposées sur les voyages.
- Pour de plus amples renseignements sur les vaccins, consultez :
 - Vaccins contre la COVID-19 - Gouvernement du Canada
 - COVID-19 : Efficacité et avantages de la vaccination - Gouvernement du Canada
 - Vaccins contre la COVID-19 - CCHST



- Vaccins contre la COVID-19 : Qu'en est-il pour les employeurs? – CCHST
- Prévenir ou limiter la propagation de la COVID-19 à bord des navires de croisière – Transports Canada

Processus de réservation et d'embarquement

- Encouragez la réservation des attractions et des événements pour éviter les files d'attente aux comptoirs de service des navires de croisière.
- Gérez les files d'attente à l'embarquement pour maintenir l'éloignement physique entre tous les passagers et dans toutes les directions.
- Décalez les horaires d'embarquement pour éviter l'encombrement dans les zones de chargement.
- Mettez en œuvre des processus d'enregistrement sans contact, si possible.

Dépistage préalable à l'embarquement dans les ports canadiens

- Contrôlez tous les membres de l'équipage et les passagers avant qu'ils ne montent à bord du navire, comme l'exigent la santé publique locale, les autorités portuaires, l'arrêté en vigueur concernant la navigation ou la politique de l'entreprise.
- Avant l'embarquement, si les passagers et les membres de l'équipage doivent présenter le résultat d'un test de dépistage de la COVID-19, vérifiez ce qui suit :
 - le type de test est valide et conforme aux [exigences canadiennes](#);
 - le résultat est négatif;
 - s'il s'agit d'un test moléculaire, il a été effectué dans les 72 heures précédant l'heure d'embarquement prévue;
 - s'il s'agit d'un test antigénique, il a été effectué dans les 24 heures précédant l'heure d'embarquement prévue.
- Le dépistage doit comprendre la vérification de l'état de santé de l'équipage et des passagers. Ne permettez pas aux personnes qui éprouvent des symptômes de la COVID-19 ou qui signalent une exposition possible de monter à bord et isolez-les des autres passagers et des membres de l'équipage.
- Envisagez d'installer une zone de dépistage secondaire pour permettre au personnel médical de tester de nouveau les personnes qui présentent des symptômes et leurs contacts étroits.
- Consultez les ressources suivantes pour en savoir plus :
 - [Dépistage de la COVID-19](#) – CCHST
 - [COVID-19 : Recherche des contacts](#) – CCHST

Plans d'intervention et de gestion de la COVID-19

- Rédigez un plan d'intervention et de gestion en cas de COVID-19. Assurez-vous que les plans respectent toutes les exigences des autorités compétentes. Communiquez les plans aux autorités de santé publique et aux autorités portuaires avant de commencer les croisières.
- Les plans doivent désigner une personne (ou un comité) qui sera chargée de leur exécution. Un médecin ou un agent de santé publique devrait également être désigné pour gérer les volets des plans qui portent sur la prévention et le contrôle des maladies infectieuses.
- Le plan devrait inclure la capacité de prendre soin des cas graves de COVID-19 à bord, car les soins médicaux à terre pourraient ne pas être disponibles immédiatement.
- Assurez-vous d'avoir suffisamment de fournitures médicales et de matériel de nettoyage avant le départ. Les fournitures peuvent comprendre des trousse de dépistage de la COVID-19, l'EPI, des thermomètres, des médicaments, de l'eau de Javel, du désinfectant, des essuie-tout, etc.
- Exigez que les membres de l'équipage et les passagers signalent immédiatement au personnel médical toutes les maladies et les symptômes de la COVID-19. Soulignez cette exigence à toutes les personnes à bord au



moyen d'affiches, d'annonces par interphone et de présentations d'information.

- Si des symptômes de la COVID-19 sont signalés, déclenchez immédiatement le plan d'intervention et de gestion.
- Les personnes symptomatiques et tous leurs contacts étroits doivent immédiatement porter un masque respiratoire (ou, s'ils ne sont pas disponibles, un masque médical bien ajusté), se laver les mains et s'isoler ou se mettre en quarantaine dans leur cabine (le masque peut être retiré pendant l'isolement ou la quarantaine). Si possible, les personnes symptomatiques doivent s'isoler dans un espace séparé de leurs contacts étroits asymptomatiques pour réduire davantage l'exposition.
- Faites passer un test de dépistage de la COVID-19 à toutes les personnes asymptomatiques exposées et demandez-leur de continuer à se mettre en quarantaine jusqu'à ce que les résultats soient connus. Respectez les exigences de quarantaine recommandées par les autorités de santé publique ou la politique des exploitants de navires de croisière.
- Les personnes isolées doivent surveiller de près leurs [symptômes de la COVID-19](#).
- Les membres de l'équipe médicale devraient régulièrement vérifier l'état des personnes en isolement. Offrez une aide médicale au besoin.
- Nettoyez et désinfectez toutes les surfaces avec lesquelles la personne symptomatique pourrait avoir été en contact.
- Si les résultats des tests sont positifs, signalez-les à Transports Canada, à l'ASPC, aux autorités locales de santé publique et aux autorités portuaires.
- Poursuivez les protocoles d'isolement conformément aux directives du personnel médical et des autorités à terre.
- Si le transport médical d'urgence d'un membre de l'équipage ou d'un passager est nécessaire, il faut en faire la demande auprès des autorités canadiennes. Préparez une procédure pour le débarquement des membres de l'équipage et des passagers qui nécessitent des soins médicaux dépassant les capacités à bord du navire. Mettez l'accent sur le port du masque, l'EPI, le dégagement des voies d'accès pendant le transport du patient et le nettoyage et la désinfection après le transport.

Préparation à l'éclosion

- Créez un plan de préparation en cas d'éclosion de COVID-19. Activez-le lorsque les cas confirmés dépassent une limite prédéterminée.
- Envisagez de mettre en place une quarantaine à l'échelle du navire exigeant que tous les membres de l'équipage non essentiels et les passagers restent dans leurs cabines (avec des horaires établis à l'avance pour prendre l'air sur le pont). Communiquez des mises à jour fréquentes à l'équipage et aux passagers pour réduire l'anxiété.
- Les navires de croisière devraient tenter de retourner à leur port d'attache pour gérer les éclosions de COVID-19.
- Les membres de l'équipage doivent comprendre leurs rôles et responsabilités en cas d'éclosion.

Isolement et quarantaine

- Créez une procédure d'isolement et de mise en quarantaine.
- Assurez-vous que les gens comprennent comment s'isoler des autres ou se mettre en quarantaine.
- Les personnes en isolement ou en quarantaine ne devraient pas avoir de contact direct avec d'autres personnes, à l'exception du personnel médical désigné portant un EPI approprié.
- Si possible, installez les personnes symptomatiques en isolement dans des cabines à occupation unique, avec la porte fermée et une salle de bain privée.
- Les contacts étroits devraient se mettre en quarantaine dans leurs cabines et surveiller leurs symptômes.
- Si possible, les cabines choisies pour l'isolement doivent :
 - être à proximité des installations médicales et des passerelles (pour faciliter le transport des patients)



lors du débarquement);

- être situées dans une partie peu achalandée du navire (pour prévenir l'exposition accidentelle d'autres personnes);
 - avoir des cabines inoccupées de chaque côté, si possible;
 - ne pas faire partie des réseaux interconnectés de cabines (c.-à-d. les gens traversent la cabine pour se rendre à d'autres cabines);
 - avoir des balcons, si possible, pour donner accès à un espace extérieur et assurer le mieux-être psychologique;
 - avoir une pression d'air négative (ce qui réduit la probabilité que l'air de la cabine se diffuse dans le navire).
- Les membres de l'équipage isolés ou en quarantaine seront responsables du nettoyage et de la désinfection de leurs cabines. Donnez-leur une formation et des fournitures, y compris des produits de nettoyage, des désinfectants, des essuie-tout et des draps. Pour les passagers, le nettoyage et la désinfection devraient être planifiés après que la cabine est libérée.
 - Les repas des personnes isolées sont livrés dans des emballages jetables avec des assiettes et des ustensiles à usage unique. La livraison doit se faire sans contact.
 - Tous les déchets doivent être ramassés et emballés par la personne isolée et placés à l'extérieur de la cabine aux heures prévues. Les déchets emballés doivent être manipulés avec soin pendant leur transport vers l'installation de traitement des déchets.
 - Placez le linge sale à l'extérieur de la cabine aux heures prévues pour qu'il soit transporté jusqu'à la buanderie. Si possible, le linge doit être placé dans des sacs de lessive hydrosolubles (pour éviter le risque que le personnel de la buanderie soit exposé au coronavirus).
 - Consultez les [directives de l'ASPC sur la quarantaine et l'isolement](#) pour obtenir de plus amples renseignements.

Débarquement après le signalement d'un cas de COVID-19 présumé ou confirmé

- Tous les membres de l'équipage et les passagers doivent rester à bord jusqu'à ce qu'un agent de quarantaine désigné ait effectué une évaluation des risques.
- Avant de commencer le débarquement, coordonnez avec les autorités sanitaires à terre, suivez leurs instructions et obtenez l'approbation des mesures prévues suivantes :
 - le port de débarquement
 - le ou les lieux de quarantaine à terre et la durée, au besoin
- Confirmez que le personnel à terre est prêt et :
 - a avisé son personnel du débarquement;
 - a mis en place les fournitures et l'équipement appropriés;
 - a informé le personnel des précautions à prendre pour prévenir l'exposition à la COVID19.
- Les exploitants de navires sont chargés de faciliter les communications entre les pilotes de navires, le transport terrestre ou les équipages et les autorités à terre.
- L'exploitant de navire est responsable du bien-être de l'équipage et des passagers (c.-à-d. soins médicaux, hébergement, repas, collecte des ordures et services de buanderie) pendant toute la quarantaine.
- Poursuivez les tests de dépistage périodiques de la COVID-19 pour toutes les personnes en quarantaine. Isolez toutes les personnes dont le test est positif et surveillez les symptômes. Si les symptômes menacent le pronostic vital, envisagez l'évacuation médicale de toutes les personnes gravement malades.
- Respectez les exigences des autorités à terre pour toutes les personnes qui débarquent, ce qui peut inclure l'isolement ou la quarantaine.

Rapatriement des personnes



- Le plan devrait comprendre des dispositions pour le rapatriement des passagers (et de leurs personnes à charge) et membres d'équipage malades vers leur collectivité d'origine, au besoin.
- Il incombe aux exploitants de navires de rapatrier en toute sécurité toutes les personnes qui tombent malades à bord.

L'éloignement physique

- Créez et appliquez une politique d'éloignement physique tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Communiquez ces exigences à tous les membres de l'équipage et aux passagers.
- Rappelez à l'équipage de réduire au minimum les contacts en personne non essentiels avec les autres. Les contacts rapprochés doivent être les **moins fréquents possible, brefs** et à une **distance la plus grande possible** des autres personnes (au moins 2 mètres).
- L'équipage doit toujours maintenir la plus grande distance possible avec les autres personnes.
- Prévoyez des exceptions aux consignes d'éloignement, par exemple pour quiconque vient au secours d'une personne en détresse, prodigue les premiers soins ou effectue la réanimation cardiorespiratoire.

Ventilation et filtration

- Maintenez les systèmes de ventilation du navire en bon état de fonctionnement.
- Consultez les fabricants des systèmes de ventilation du navire pour savoir comment :
 - maximiser l'alimentation en air frais;
 - mettre à niveau les filtres en les remplaçant par des filtres à rendement maximum compatibles avec le système, de préférence un filtre ayant une [MERV de 13](#);
 - réduire au minimum l'air non filtré et recyclé.
- Assurez-vous que les systèmes de circulation d'air ne dirigent pas le flux d'air d'une personne à l'autre.
- Envisagez l'utilisation de filtres à haute efficacité pour les particules de l'air (filtres HEPA) dans les zones mal aérées, en plus des autres stratégies de ventilation. Assurez-vous que les unités sont bien entretenues et que leur taille est appropriée pour l'espace.
- Pour obtenir de plus amples renseignements sur la ventilation intérieure, consultez le document suivant :
 - [COVID-19 : Guide de ventilation des espaces intérieurs pendant la pandémie](#) - Gouvernement du Canada
 - [Ventilation intérieure : Directives pendant la pandémie de COVID-19](#) - CCHST

Mesures d'hygiène

- Encouragez toutes les personnes à bord à adopter une bonne étiquette respiratoire et une bonne hygiène des mains.
- Mettez à la disposition des passagers et de l'équipage des fournitures et des installations pour qu'ils puissent se laver les mains adéquatement.
- Hygiène des mains :
 - lavage fréquent des mains avec de l'eau et du savon pendant au moins 20 secondes, ou, si ce n'est pas possible,
 - utilisation d'un désinfectant pour les mains contenant au moins 60 % d'alcool
- Conseillez aux passagers et à l'équipage d'éviter de se toucher les yeux, le nez, la bouche et le masque avec des mains non lavées.
- Exigez des membres de l'équipage qu'ils se lavent les mains ou les désinfectent après avoir touché des objets partagés (par exemple, listes de contrôle, presse-papiers, stylos, tablettes, plateaux ou chariots).
- Rappelez aux membres de l'équipage de nettoyer et de désinfecter les appareils personnels comme les radios,



au début de chaque quart de travail.

- Découragez le partage d'articles personnels (p. ex. cigarettes, téléphones cellulaires) entre les membres de l'équipage.
- Exigez que les membres de l'équipage portent des uniformes ou vêtements fraîchement nettoyés pour chaque quart de travail. Les vêtements doivent être emballés pour le transport et lavés après chaque quart de travail.

Nettoyage, désinfection et buanderie

- Nettoyez et désinfectez les espaces communs (c.-à-d. les salles à manger, les zones d'embarquement) en suivant un horaire régulier (p. ex. au moins tous les jours), plus souvent pour les surfaces fréquemment touchées comme les portes, les poignées, les mains courantes, les sièges publics, les ascenseurs et les comptoirs de service.
- Assurez-vous que les toilettes sont nettoyées fréquemment, qu'elles ont l'eau courante, qu'elles sont bien approvisionnées en savon et en serviettes de papier et qu'elles sont munies d'une poubelle doublée d'un sac de plastique.
- Assurez-vous que l'équipage sait comment utiliser les produits de nettoyage en toute sécurité, y compris la nécessité de porter un EPI et d'avoir une ventilation adéquate.
- Jetez les mouchoirs, les lingettes, les gants et autre matériel de nettoyage usagés dans une poubelle doublée d'un sac de plastique.
- Utilisez des gants jetables lorsque vous manipulez les poubelles. Lavez-vous les mains avec du savon et de l'eau pendant au moins 20 secondes avant et après avoir manipulé les poubelles.
- Les appareils portatifs, comme les appareils de commande numérique, les plateaux de facture, les stations de boissons en libre-service et les kiosques de commande à écran tactile doivent être nettoyés et désinfectés régulièrement.
- Assurez-vous que le lave-vaisselle fonctionne comme prévu. Choisissez les cycles de désinfection ou les réglages à température maximale. Utilisez des détergents et des désinfectants appropriés.
- Gardez la vaisselle sale à l'écart de la vaisselle propre pour éviter la contamination croisée.
- Avant de nettoyer et de désinfecter les cabines qui étaient occupées par des cas de COVID-19 confirmés ou présumés, assurez-vous de bien les aérer.
- Demandez aux employés de retirer des armoires les articles qui ne peuvent être nettoyés et désinfectés après le départ de chaque client. Tous les autres articles fréquemment touchés doivent être nettoyés et désinfectés après chaque départ.
- Assurez-vous que les employés ne secouent pas le linge sale. Tout le linge provenant des cabines d'isolement ou de quarantaine doit être lavé à l'aide d'un détergent en réglant l'eau à la température maximale appropriée.
- Les chariots destinés à la buanderie ou au ramassage des déchets doivent être nettoyés et désinfectés avant et après chaque utilisation.
- Le linge propre doit être bien séché et maintenu à l'écart du linge sale pour éviter la contamination croisée.
- Consultez ces ressources pour plus de détails :
 - [Nettoyage et désinfection contre la COVID-19](#) - CCHST
 - [Nettoyer et désinfecter les surfaces et les objets](#) - Gouvernement du Canada

Équipement de protection individuelle (EPI)

- Continuez d'utiliser [l'équipement de protection individuelle \(EPI\)](#) pour les urgences et les dangers courants en matière de santé et sécurité au travail, conformément aux lois applicables et aux directives de l'entreprise.
- Un EPI supplémentaire, y compris une protection oculaire (p. ex. des lunettes ou un écran facial), et des gants jetables peuvent être requis pour le nettoyage et la désinfection.
- Assurez-vous que l'EPI adéquat est fourni aux employés qui entrent en contact avec les passagers ou qui interviennent en cas d'urgence. Par exemple, un masque respiratoire N95, un écran facial, des gants jetables et



une blouse doivent être portés lors du contact direct avec une autre personne (p. ex., en fournissant des soins médicaux d'urgence). Exigez que les employés suivent les [procédures appropriées](#) lorsqu'ils enfilent et enlèvent l'EPI.

- Les employés peuvent également choisir de porter une protection oculaire (comme un écran facial) lorsqu'ils sont en contact physique étroit avec d'autres personnes.
- Élaborez des procédures et formez le personnel sur la sélection, l'utilisation, le port, le retrait, l'élimination, le nettoyage, l'entretien et le rangement de l'EPI. L'utilisation inappropriée de l'EPI peut accroître le risque d'infection.
- Imposez le lavage des mains avant d'enfiler l'EPI et après l'avoir retiré.

Le port du masque

- Mettez en place une politique concernant le port du masque. Communiquez ces exigences à tous les membres de l'équipage et aux passagers. Assurez-vous que la politique est conforme à toutes les recommandations nécessaires des autorités de santé publique de chaque port d'escale.
- La politique doit indiquer quand et où porter un masque ainsi que le type de masque à porter.
- Lorsque des masques sont requis, formez l'équipage sur la façon de porter correctement des masques bien conçus et bien ajustés pendant le travail. Les masques doivent couvrir complètement et confortablement le nez, la bouche et le menton sans laisser d'espace, empêcher l'air de s'échapper des bords, s'ajuster solidement à la tête avec des attaches, des bandes ou des boucles latérales passées autour des oreilles et ne pas nécessiter d'ajustements fréquents.
- Le masque approprié pour votre exploitation doit être choisi conformément à la politique de l'entreprise en consultation avec des professionnels de la santé et de la sécurité au travail.
- Toute personne qui ne peut pas retirer son masque sans aide ne devrait pas en porter.
- Informez l'équipage des limites du masque, notamment du fait que son utilisation et son élimination inadéquates peuvent augmenter le risque d'infection.
- Mettez à jour votre [programme de stress thermique](#), si votre organisation en a déjà un, car le port du masque peut augmenter le stress physiologique dans les situations d'effort intense.
- Envisagez d'utiliser des masques à fenêtre transparente ou d'utiliser des directives écrites pour communiquer avec les personnes sourdes ou malentendantes.
- Formez l'équipage en leur demandant ce qui suit :
 - changer de masque s'il est mouillé ou souillé (avoir des masques supplémentaires à cet effet);
 - entreposer les masques réutilisables souillés dans un contenant propre (laver les masques avant de les réutiliser);
 - éviter de toucher l'extérieur du masque pendant le port et le retrait (manipuler par les attaches seulement);
 - se laver les mains avec de l'eau et du savon pendant au moins 20 secondes (ou, s'ils ne sont pas disponibles, utiliser un désinfectant pour les mains contenant au moins 60 % d'alcool) avant et après avoir mis ou enlevé leur masque;
 - être conscient des conditions environnementales qui peuvent avoir une incidence sur la santé ou les personnes qui portent des masques (p. ex. les masques deviennent inefficaces après avoir été souillés ou l'apparition plus rapide du stress thermique dans les espaces chauds et humides).
- Veillez à ce que les masques et les filtres soient jetés correctement dans une poubelle ou ayez recours à un programme de recyclage, si possible.
- Consultez ces ressources pour plus de détails :
 - [Obtiens les faits sur les masques](#) - CCHST
 - [Utilisation du masque contre la COVID-19 : Conseils aux collectivités](#) - Gouvernement du Canada



Si vous êtes en crise ou si vous connaissez quelqu'un en crise, communiquez avec votre centre hospitalier local, composez le 911 immédiatement ou communiquez avec un [centre d'appels d'urgence de votre région](#).



Il est important de prévoir des ressources et des mesures de soutien en santé mentale pour tous les travailleurs, y compris l'accès à un programme d'aide aux employés, le cas échéant.

Pour en savoir plus sur la COVID-19, consultez le site de l' [Agence de la santé publique du Canada](#).